CH. CHADENET
Lib. anc. Am. traite en Histoire,
7 Quai des Grands Augustins
PARIS

A 130

1. 12
48.

John Carter Brown
Library
Brown University

M. Dubois

No. 7

OBSERVATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE

DES COLONS FRANÇAIS

RÉUNIS A PARIS,

SUR UN ÉCRIT PORTANT POUR TITRE:

Correspondance secrète des Députés de Saint-Domingue avec les Comités de cette île.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE P. FR. DIDOT JEUNE

1790.

AVERTISSEMENT.

La résolution prise par *la Société*, de borner ses soins, en se tenant constamment sur la défensive, à conserver les droits et les intérêts de la Colonie de Saint-Domingue; de répandre au dehors, le moins qu'il se pourroit, les travaux auxquels elle se livre continuellement; cette résolution se trouve, à son grand regret, bien contrariée par la nécessité où on la met de se défendre contre des attaques publiques et multipliées, auxquelles cependant elle est bien éloignée d'avoir donné lieu, non pas seulement dans la réalité, mais même sous les plus légères apparences.

Formée depuis le 20 août 1789, elle s'étoit renfermée en elle-même: ses délibérations étoient inconnues au public; elle s'étoit abstenue d'écrire, ni avec faveur, ni avec critique pour, ni contre qui que ce fût, lorsqu'à la fin de novembre elle fut publiquement attaquée par *un Colon de la députation de Saint-Domingue*, par un compatriote, qui la dénonça à la France et à la Colonie comme un appui, comme un servile instrument du despotisme ministériel.

Cette sortie extraordinaire et bien inattendue, paroissoit destinée à soutenir une *motion* qui venoit d'être faite *à l'Assemblée nationale*, pour en obtenir la formation d'un *Comité des Colonies*; et à désapprécier l'opposition que *la Société* s'étoit vu forcée de faire à cette demande. Mais l'Assemblée nationale n'en décida pas moins, qu'il n'y avoit pas lieu à former le Comité; et MM. les Députés de Saint-Domingue ne dissimulèrent pas leur méconten-

tement contre *la société*. Elle dédaigna la calomnie; et trop généreuse pour s'en venger, elle rentra dans son silence.

Cependant ayant appris qu'on s'étoit plu à rendre de ses vues, de ses principes et de sa conduite un compte qui lui étoit défavorable en proportion qu'il s'éloignoit de la vérité; que l'opinion qu'on cherchoit à faire prendre d'elle à Saint-Domingue, étoit tellement désavantageuse, qu'il en pourroit résulter des effets singulièrement fâcheux pour ses membres (1); alors, et alors seulement, elle se décida à faire connoître elle-même toutes ses opérations dans le plus grand détail: dans le mois de mars dernier, elle fit partir un premier extrait de ses délibérations et de sa correspondance.

Depuis cette époque, elle a eu lieu de regretter d'avoir autant retardé à faire cet envoi: si ses travaux eussent été connus, l'Assemblée provinciale du nord n'eût pas fondé sur l'erreur des déterminations excessivement rigoureuses contre *une Société* qui se flatte de mériter, et qui est digne

(1) Qui croiroit, par exemple, qu'on eût pu porter l'esprit de vengeance jusqu'à vouloir persuader dans la Colonie, que *M. Belin de Villeneuve*, est partisan des gens de couleur, qu'il les soutient ici dans les prétentions outrées qu'ils ont formées! Lui, *M. Belin de Villeneuve*, qui, comme *vice-président de la Société*, a concouru, dans toutes les circonstances, à éclairer sur les opinions locales qu'il connoît parfaitement, et à déterminer les résolutions qui ont été prises pour s'opposer aux progrès journaliers qu'a faite pendant long-temps la cause de cette classe d'hommes, que, par ignorance, on confondoit avec celle des citoyens françois de la métropole! Lui, *M. Belin de Villeneuve* qui a toujours été en vue dans *la Société*, et qui, très-certainement eût cessé d'inspirer la confiance qu'il a méritée, s'il avoit pu s'oublier un seul moment, jusqu'à présenter des idées contraires au véritable intérêt de la Colonie! *Lui* enfin qui a écrit la *lettre d'un créole de Saint-Domingue à la Société établie à Paris sous le nom d'amis des noirs*, où il dit, p. 29, que la prétention des gens de couleur est une *insulte faite aux blancs*, *une injustice atroce!*

en effet d'autant d'estime que cette Assemblée provinciale lui a témoigné de mépris. L'erreur est démontrée par des écrits publiés pour la Colonie : quand ils auront été lus, il est impossible que *la Société* n'obtienne pas toute la justice qui lui est due.

En attendant, qu'il soit permis de faire remarquer ici que rien peut-être ne dut jamais paroître plus étrange que la prétention de persuader que des co-intéressés à une régénération dont ils doivent indispensablement partager les heureux effets, aient pu concevoir l'idée, et s'efforcer sciemment d'anéantir les efforts mesurés d'une sage liberté. L'histoire montre, de temps à autre, tel ou tel homme, dont la raison s'étoit aliénée au point de lui faire desirer, de lui faire entreprendre son propre mal, la perte de son pays : mais les annales des Nations n'ont point encore eu à conserver des traits de démence, pareils à celui qui feroit voir un très-grand nombre d'hommes réunis pour opérer leur propre malheur, inséparable de celui de leur famille, de leurs amis, de leurs compatriotes. *La Société* n'a pu avoir d'autre intérêt que celui de la Colonie ; si, par impossible, elle avoit eu des intérêts opposés, elle n'existeroit pas. Le patriotisme lui a donné la naissance ; il a dirigé sa conduite ; elle n'a cessé de marcher dans les sentiers de l'honneur ; un zèle pur l'a constamment animée ; la prudence, la modération, la plus grande circonspection même, ont toujours été les règles de ses déterminations.

Cependant on a osé l'inculper ; on a osé la réduire à la nécessité de se défendre ! elle l'a fait jusqu'ici sans s'écarter de ses vues pacifiques ; elle ne changera ni de ton ni de langage, en repoussant des attaques nouvelles. Elle aime

à le répéter, parce que c'est une vérité qu'elle sent bien, que l'intérêt de la Colonie l'engage, plus encore que le sien propre, à prendre le soin de dissiper les erreurs, les calomnies qui se trouvent répandues dans la brochure qui vient d'être distribuée au public, sous le titre de *correspondance secrète des Députés de Saint-Domingue.*

Quoique cette brochure soit anonyme, *l'éditeur* se fait assez facilement reconnoître pour être *un ami des noirs*, partisan des *gens de couleur*, et aux yeux de *la Société*, cette opinion ne peut qu'ajouter encore au défaut d'authenticité. Aussi prévient-elle qu'elle n'entend y ajouter aucune foi ; qu'en se bornant à des observations sur ce qui la concerne directement, c'est à *l'éditeur seul* qu'elle s'adresse, pour prouver que loin d'avoir nui à la Colonie, elle a veillé sans cesse à ses intérêts, et qu'elle est, dans tous les cas, fort au-dessus des reproches qui lui sont faits.

OBSERVATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ CORRÉSPONDANTE

DES COLONS-FRANÇAIS

REUNIS A PARIS.

SUR UN ÉCRIT PORTANT POUR TITRE:

Correspondance secrète des Députés de Saint-Domingue avec les Comités de cette île.

CORRESPONDANCE.

Lettre aux chambres du commerce, du 18 septembre.

Messieurs,

« Comme la sureté de Saint-Domingue exige que l'on « prenne en ce moment toutes les précautions possi- « bles.... pour empêcher tous nègres et tous mulâtres « de s'embarquer pour la Colonie... » Page 11.

E789
T653m
1-SIZE
v. 1
Lenox
670